

PAU, le 27/09/2024

## COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR

**DATE** : mercredi 25 septembre 2024

**LIEU** : Siège de l'U.F.O.L.E.P. 64 - 17 rue de Boyrie 64000 PAU

**Présents** : SAINT-GERMAIN Jean-Luc (Président) - PROCACCI Marie-Angèle (Secrétaire) - Patricia VIGNAU (Secrétaire adjointe) - Pierre GADIOU - Serge CHOUVALOFF - HARDY Joël - LALANNE Stéphane (Directeur)

**Excusés** : TECHENE Jean-Jacques (Vice-Président) - THEOT Virginie - MASSONIE Laurent - LANSALOT Serge

Le quorum est atteint.

### **1- Validation du compte-rendu du Comité Directeur précédent.**

Approuvé à l'unanimité.

### **2- Actualités.**

#### **Organisations du comité :**

- Séjour moto :

Le Comité a organisé un «séjour sportif Moto» à NARCASTET au mois de juillet dernier. Durant 3 jours, une douzaine d'enfants ont pu pratiquer la moto et vivre en groupe. Aucune difficulté particulière. Nous remercions les deux encadrants (Bernard et Clément).

- Playa tour :

Le Playa tour s'est déroulé à HENDAYE, le 09 juillet, avec l'appui de nos collègues de l'U.F.O.L.E.P. 40 (que nous avons aidés à notre tour le lendemain sur MIMIZAN). Près de 300 personnes ont pu découvrir différentes activités. Plusieurs structures avec qui nous travaillons tout au long de l'année ont pu participer à cet événement «national».

- Tour de l'Ossau :

313 personnes ont pu participer à l'édition 2024. Cette 12<sup>ème</sup> édition est la dernière organisée par le Comité. En effet, les multiples difficultés rencontrées (impossibilité de modifier le parcours pour le Parc National, gestion du parking, ...) et l'intérêt relatif pour le Comité, nous ont conduits à passer la main à un autre organisateur que nous accompagnerons sur la prochaine édition.

#### **Tour d'escalade :**

Cet été, un expert mandaté est venu expertiser la structure. Stéphane et Jean-Luc ont participé (activement) et ont pu répondre aux différentes questions. Courant du mois d'août, la police a levé les scellés et nous avons dû aller récupérer la tour et l'ensemble de notre matériel.

## Assurance :

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, l'U.F.O.L.E.P. dispose d'un nouvel assureur. Cela a entraîné quelques évolutions dans les modalités d'affiliation et d'adhésion au travers des licences/Ufopass/Typo. Un travail d'accompagnement et d'explications/clarifications est mené auprès des responsables associatifs.

Un site national dédié à l'assurance a été mis en place par l'U.F.O.L.E.P. Nationale (il est accessible depuis notre site départemental) :

<https://www.folep.org/?mode=assurances>

Un guide en direction des associations et des licenciés est proposé :

[https://cd.folep.org/pyreneesatlantiques/pyreneesatlantiques\\_d/data\\_1/pdf/gu/guideassurancesfederalesufolep2425vdef.pdf](https://cd.folep.org/pyreneesatlantiques/pyreneesatlantiques_d/data_1/pdf/gu/guideassurancesfederalesufolep2425vdef.pdf)

## **3- Point sur le début de saison 2024/2025**

### Point sur les effectifs :

	Association	Association scolaire et de jeunes	Structures non-associatives	Total
Socio-Culturel	5	1	3	9
UFOLEP	65	0	0	65
USEP	0	8	0	8
UFOLEP+USEP	0	1	0	1
<b>Total LIGUE</b>	<b>70</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>83</b>

	Adultes	Jeunes	Elementaire	Maternelle	Total
Socio-Culturel	116	40			156
Licence UFOLEP	1 263	336			1 599
Adhésion UFOPASS	29	1			30
USEP	36		591	0	627
<b>Total LIGUE</b>	<b>1 444</b>	<b>377</b>	<b>591</b>	<b>0</b>	<b>2 412</b>

### Point sur l'activité :

Le calendrier des activités est alimenté quotidiennement, même si pour l'instant toutes les Commissions ne sont pas réunies.

Un point activité par activité sera fait lors du prochain Comité Directeur, pour mesurer notamment l'impact de la nouvelle politique tarifaire et l'effet J.O.P.

Lien vers le calendrier départemental :

[https://cd.folep.org/pyreneesatlantiques/pyreneesatlantiques\\_a/cms/index\\_public.php?PHPSESSID=phhdrte114etph7a1ek2pusf06&us\\_action=show\\_note\\_rubrique&ui\\_id\\_site=1&ui\\_id\\_rubrique=10305](https://cd.folep.org/pyreneesatlantiques/pyreneesatlantiques_a/cms/index_public.php?PHPSESSID=phhdrte114etph7a1ek2pusf06&us_action=show_note_rubrique&ui_id_site=1&ui_id_rubrique=10305)

### Ressources humaines :

#### Départ d'un éducateur sportif :

Lilian GARNOT nous a fait savoir à la fin du mois d'août son souhait de nous quitter pour reprendre des études (kiné). Sollicités par mail, les membres du Comité Directeur avaient validé le principe de la rupture conventionnelle pour le 20/10/2024. Le cabinet P.K.F. nous accompagne dans la procédure.

#### Recrutement d'un éducateur sportif :

Une phase de recrutement a été lancée fin août. Au regard de la structuration du poste (70 % d'activités multisport et 30 % d'activités sport santé), nous avons privilégié les profils multisport (et non sport santé) en choisissant de faire appel ponctuellement à des profils "santé" pour les actions avec l'A.S.E.P.T. Nous avons reçu au total 27 candidatures et avons retenu pour les entretiens celles qui répondaient aux exigences du poste. Deux personnes ont été reçues ce jour par Jean-Luc, Bertrand et Stéphane.

Jean-Luc propose de retenir la candidature de Mr SOURROUILLE Guillaume.

#### Vote de la proposition :

Pour : unanimité

Contre : personne

Abstention : personne

## Situation salariale du Comité :

- AGUER Jean-Marie - CDI 35 h
- BEDIN Bertrand - CDI 35 h
- CARVALHO Sarah - CDI 25 h
- VAQUIER Magali - CDI 25 h
- WEBER Regis - CDI 35 h

Intervenants ponctuels : nous sommes amenés à faire appel à des personnels supplémentaires lors de l'accroissement de notre activité. Cet accroissement temporaire peut être d'une journée ou sur un dispositif de plusieurs mois. Soit nous faisons appel à des autoentrepreneurs qui nous facturent leurs prestations ou alors nous faisons des CDD.

Convention de mise à disposition de Stéphane LALANNE : depuis plusieurs années, la Ligue 64 met à la disposition de l'U.F.O.L.E.P. 64 un de ses salariés (Stéphane LALANNE) au travers de la convention de moyens, et dont la mission est de diriger notre Comité Départemental. A la suite de la rencontre avec notre commissaire aux comptes, il s'avère que la situation est juridiquement «peu conforme».

Jean-Luc soumet aux membres du Comité Directeur d'aborder ce point avec le Président de la Ligue 64 lors de la prochaine Commission mixte et de proposer le transfert du contrat de Stéphane LALANNE à l'U.F.O.L.E.P. 64.

## Vote de la proposition :

- Pour : unanimité
- Contre : personne
- Abstention : personne

## Manifestations nationales dans le 64 :

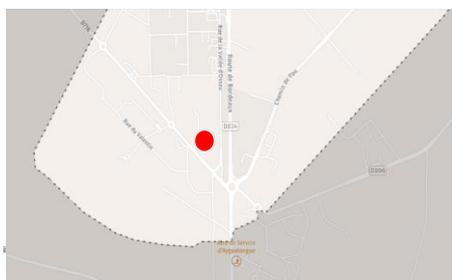
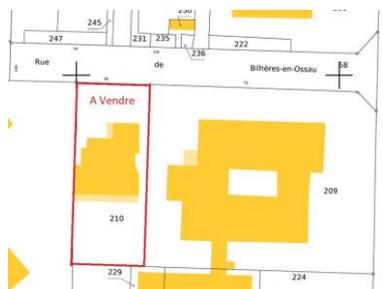
L'U.F.O.L.E.P. Nationale a retenu notre candidature pour l'organisation du Championnat National de trampoline les 24 et 25 mai 2025. Nous allons essayer de profiter de cet évènement, comme cela a été fait avec le National ski, pour proposer une semaine d'animations autour des activités gymniques et de la santé en direction d'un large public.

## **4- Acquisition de locaux**

Rappel des éléments présentés lors du dernier Comité Directeur :

- Lieu : SERRES-CASTET
- Surface : 540 m<sup>2</sup>
- Prix de vente : 250 000 € (sur terrain avec bail emphytéotique)

Les locaux sont situés dans la zone du Haut Ossau, à proximité immédiate du rond-point dit de l'aéroport sur la route de Bordeaux.



# VIVRE LE SPORT AUTREMENT

# VIVRE LE SPORT AUTREMENT

# VIVRE



## Activités actuelles et développements possibles :

L'installation dans ces locaux (qui permettent l'accueil de personnes handicapées) nous permettrait :

- d'installer nos bureaux et avoir un accueil associatif
- de stocker l'ensemble de notre matériel en un lieu unique
- de disposer d'une salle de réunion pour nos réunions de C.T.D., C.D., ...
- de disposer d'une salle de formation pour nos PSC1, Brevets fédéraux, ....
- de développer l'activité de l'Organisme de formation :  
S.S.T. - C.Q.P. : l'A.R.P.O. et l'A.G.E.E. - Autres : yoga du rire, mécanique vélo
- de faire labelliser Maison Sport Santé
- de mettre en place une activité de « Pépinière associative »

Ces pistes de développement doivent, au-delà des services rendus au réseau, nous permettre d'assurer des rentrées financières afin de sécuriser le Comité.

## Etude financière :

### Partie Investissement

Montant de l'achat : 250 000 €

Frais de notaire : 30 000 €

Aménagements divers : 20 000 €

Durée de l'amortissement du bâtiment (à définir avec le cabinet comptable et le commissaire aux comptes)

- sur 25 ans, cela représente 10 000 € par an
- sur 10 ans, cela représente 25 000 € par an

### Partie Fonctionnement (annuel)

Données transmises par l'actuel propriétaire:

Électricité = T.T.C. 6 160,00 €

Gaz = 3 942,00 €

Taxe foncière = 3 000,00 € (estimation)

Loyer T.T.C. = 3 195,00 € annuel, révisable en fonction indice

Assurance = 3 703,00 € (Pour arrondir total général)

Tél/inform = 5 000,00 € (estimation)

Ménage = 5 000,00 € (estimation)

**TOTAL = 30 000,00 €**

Diagnostic du 31/05/2023 : pas de termites, mais présence d'amiante. D.P.E. : vierge.

### Mode de financement :

Fonds propres : 200 000,00 €

Emprunt : 100 000,00 €

(cela nous permet d'autofinancer au 2/3 notre projet)

Proposition de la banque (avec prise de 2 000 € de parts sociales) :

Durée	Taux	Dossier	Garantie	Coût annuel	T.E.G.	
7 ans	3,71 (?)		500,00 €	185,00 €	16 319,88 €	4,0541 (?)
10 ans	3,85		500,00 €	185,00 €	12 064,08 €	3,9963
12 ans	3,92		500,00 €	185,00 €	10 459,80 €	4,0439

### Calcul de la charge annuelle :

Durée emprunt : 12 ans

Coût fonctionnement : 30 000,00 €

Remboursement emprunt : 10 460,00 €

Amortissement (20 ans) : 12 500,00 €

**TOTAL 52 960,00 €**

(rappel du coût de fonctionnement actuel : 13 450 € - soit une charge supplémentaire d'environ 40 000 €).

### Synthèse :

La situation géographique et la structure atypique du bien (ancienne crèche) permettent de disposer d'une surface très importante au regard des tarifs du marché.

Le fait de ne pas être propriétaire du terrain (bail emphytéotique) peut être un frein, mais l'amortissement des locaux nous permettra de reconstituer notre fonds de roulement.

Enfin cet investissement permettra, à l'issue de la période de remboursement, de léguer un «héritage» ou tout du moins un outil de travail à ceux qui vont nous succéder.

Sous réserve de vérification que notre activité soit compatible avec le règlement d'urbanisme de la zone, Jean-Luc soumet aux membres du Comité Directeur :

- 1 - de faire une proposition d'achat au vendeur par l'intermédiaire de l'agent immobilier :

#### Vote de la proposition :

Pour : unanimité

Contre : personne

Abstention : personne

- 2 - de faire les démarches auprès de la banque pour procéder à l'emprunt :

#### Vote de la proposition :

Pour : unanimité

Contre : personne

Abstention : personne

3 - de poursuivre les opérations à leur terme si toutes les conditions sont réunies.

Vote de la proposition :

Pour : unanimité

Contre : personne

Abstention : personne

Les membres du Comité Directeur seront régulièrement tenus informés de l'avancée du dossier.

**Questions diverses**

Pas de questions.

Pour le Comité Directeur  
Le Président  
Jean-Luc SAINT-GERMAIN

  
UFOLEP des Pyrénées-Atlantiques  
17, rue de Boyrie - 64000 PAU  
Tél : 05 59 32 00 66 - Fax : 05 59 72 91 97

Le Secrétaire de séance  
Le Directeur Départemental  
Stéphane LALANNE

  
UFOLEP des Pyrénées-Atlantiques  
17, rue de Boyrie - 64000 PAU  
Tél : 05 59 32 00 66 - Fax : 05 59 72 91 97  
[www.ufolep64.org](http://www.ufolep64.org)